Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 3 0 DEC, 2024

ID: 035-213502362-20241219-SG2024_563-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 19 décembre 2024 - Délibération n° 2024-115

AJUSTEMENT DES EMPLOIS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre	de					
membres du Conseil						
En exercice	ce 29					
Présents	26					
Votants	22					
Vote						
Pour	22					
Contre	0					
Abstentions	6					

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Mickaël Jouan, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote : Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Monsieur Louis Le Coz.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 3 0 DEC. 2024

ID: 035-213502362-20241219-SG2024_563-DE

Il convient d'ajuster quelques postes permanents pour s'adapter à de nouvelles situations au 1^{er} janvier 2025 (recrutement, mobilité, disponibilité) :

- Responsable du pôle patrimoine bâti : passer du grade d'Ingénieur au grade d'Ingénieur principal,
- Chargé de la logistique des salles et de secrétariat à la Direction de l'Aménagement, de la Transition Écologique et du Patrimoine (DATEP) : passer du grade de rédacteur au grade d'adjoint administratif,
- Chargé de l'entretien et de la propreté des espaces publics et de la manutention: passer du grade d'adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- Chargé du service de la restauration scolaire, de l'entretien du matériel, des locaux communaux et du centre de loisirs, et de l'animation périscolaire : passer du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au grade d'adjoint technique,
- Chargé du service de la restauration scolaire, de l'entretien du matériel, des locaux communaux et du centre de loisirs, et de l'animation périscolaire : passer du grade d'adjoint d'animation au grade d'adjoint technique.

Le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} janvier 2025 est en annexe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOPTE les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025, tel que présenté ci-dessus.

Rour extrait conforme,

Pascal Duchêne

Maire de Redon

Le Secrétaire de séance,

Louis Le Coz

2ème Maire-Adjøint

Mis en ligne le 3 0 DEC. 2024

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	А	Attaché principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Administrative	А	Attaché	TC		5	5	0	5,00	5,00
Administrative	В	Rédacteur principal 2ème classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	В	Rédacteur	TC		5	3	2	5,00	3,00
Administrative	С	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	С	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		6	6	0	6,00	6,00
Administrative	С	Adjoint administratif	TC		8	7	1	8,00	7,00
Administrative	С	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Administrative	С	Adjoint administratif	TNC	19,5	1	1	0	0,56	0,56
Animation	В	Animateur principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	В	Animateur	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	С	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Animation	С	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	С	Adjoint d'animation	TC		2	1	1	2,00	1,00
Culturelle	А	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	С	ATSEM principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	С	ATSEM principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Police municipale	С	Brigadier chef principal de police municipale	TC		4	4	0	4,00	4,00
Police municipale	С	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		2	2	0	2,00	2,00
Technique	А	Ingénieur principal	TC		2	0	2	2,00	0,00
Technique	А	Ingénieur	TC		4	3	1	4,00	3,00
Technique	В	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	В	Technicien principal 2ème classe	TC		0	0	0	0,00	0,00
Technique	В	Technicien	TC		6	6	0	6,00	6,00
Technique	С	Agent de maîtrise principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	С	Agent de maîtrise	TC		8	8	0	8,00	8,00
Technique	С	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		25	25	0	25,00	25,00
Technique	С	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC	31,5	1	1	0	1,00	0,90
Technique	С	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		13	10	3	13,00	10,00
Technique	С	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	2	2	0	1,80	1,80
Technique	С	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Technique	С	Adjoint technique	TC		21	20	1	21,00	20,00
Technique	С	Adjoint technique	TNC	31,5	4	4	0	3,60	3,60
Technique	С	Adjoint technique	TNC	28	9	9	0	7,20	7,20
Technique	С	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79
	•		Totaux	•	160,00	149,00	11,00	156,54	145,44